Annexe 1

Modèle de lettre pour un propriétaire de construction en zone sensible devant débroussailler chez son ou ses voisins

Madame / Monsieur Propriétaire

A Commune, le xx mois 20XX

à

Madame / Monsieur Voisin(e)

Objet : débroussaillement de votre terrain boisé dans sa partie limitrophe à ma parcelle construite

Madame / Monsieur.

Je suis propriétaire d'une maison à l'adresse suivante: *n°*, *rue*, *lieudit*, *Commune*. Celleci étant construite à moins de 200 mètres d'une surface boisée, l'article L. 134-6 du code forestier m'impose de débroussailler dans un rayon de 50 mètres autour de ma maison.

Le débroussaillement vise à diminuer le risque d'incendie auquel nous pouvons être confrontés l'un comme l'autre. Il consiste à nettoyer le soi des broussailles et des arbustes et à couper les branches basses des arbres qui pourraient laisser le feu se propager aux feuillages. La surface ainsi nettoyée doit être maintenue en permanence à l'état débroussaillé.

Or il se trouve que votre terrain boisé (parcelle(s) cadastrale(s) n° X) se trouve à moins de 50 mètres de ma maison. En conséquence, l'obligation de débroussaillement qui m'incombe porte également sur une partie de votre terrain, dans la limite des 50 mètres depuis ma maison.

En conséquence auriez-vous l'amabilité de bien vouloir me faire savoir si vous souhaitez exécuter vous-même, sur votre terrain, la part de travaux imposée par le code forestier ou si vous me donnez l'autorisation de les faire moi-même.

Dans le second cas, je ne manquerai pas de convenir avec vous d'une période d'intervention. Nous pourrions aussi délimiter ensemble, si vous le souhaitez, la zone à débroussailler. Je vous remercie de bien vouloir me répondre dans un délai d'un mois.

La mairie de Commune pourra vous confirmer ces dispositions réglementaires.

Comptant sur votre compréhension, je vous prie de croire, *Madame / Monsieur* , à l'expression de ma considération distinguée.

Signature

Annexe 1 bis Modèle de lettre pour un propriétaire de construction en zone sensible n'ayant pas reçu l'autorisation de débroussailler chez son voisin

Madame / Monsieur Propriétaire

A Commune, le xx mois 20XX

È

Madame / Monsieur Voisin(e)

Objet : débroussaillement de votre terrain boisé dans sa partie limitrophe à ma parcelle construite

Madame / Monsieur,

Je vous ai envoyé voilà un mois un courrier vous demandant l'autorisation de débroussailler chez vous, au titre de l'article L. 134-6 du code forestier.

Cas 1 : Je n'ai pas reçu de réponse de votre part.

Cas 2 : J'ai bien pris note de votre refus de me laisser débroussailler chez vous.

Conformément à l'article R. 131-14, j'en ai informé monsieur le maire. Je vous prie de trouver ci-joint la copie du courrier.

Je vous prie de croire, *Madame / Monsieur*, à l'expression de ma considération distinguée.

Signature

Annexe 1 ter Modèle de lettre pour un propriétaire de construction en zone sensible à envoyer au maire dans le cas où il n'est pas autorisé à débroussailler chez son voisin

Madame / Monsieur nom du propriétaire limitrophe A Commune, le xx mois 20XX à

Madame / Monsieur le Maire

Objet : débroussaillement du terrain boisé de madame / monsieur nom du propriétaire limitrophe dans sa partie limitrophe à ma parcelle construite

Madame / Monsieur le Maire

Je suis propriétaire d'une maison à l'adresse suivante: *n°*, *rue*, *lieu-dit*, *Commune*. Etant construite à moins de 200 mètres d'une surface boisée, l'article L. 134-6 du code forestier m'impose de débroussailler dans un rayon de 50 mètres autour de ma maison.

Or il se trouve que le terrain boisé (parcelle(s) cadastrale(s) n° .) de madame / monsieur nom du propriétaire limitrophe se trouve à moins de 50 mètres de ma maison.

J'ai envoyé un courrier à *madame / monsieur nom du propriétaire limitrophe* pour lui demander l'autorisation de débroussailler sur sa parcelle, conformément aux articles L. 134-6 et L. 134-8 du code forestier. Je vous prie de trouver ci-joint la copie de cette lettre.

- Cas 1 : Je n'ai à ce jour reçu aucune réponse de monsieur *madame / monsieur nom du propriétaire limitrophe*.
- Cas 2 : madame / monsieur nom du propriétaire limitrophe refuse que j'exécute les travaux chez elle / lui.

Conformément à l'article R. 131-14, je vous informe par la présente que je n'ai pu obtenir l'autorisation de mon voisin de débroussailler chez lui. Je me trouve donc dans l'impossibilité juridique (article L. 131-12) d'exécuter les travaux de débroussaillement qui m'incombent au titre du code forestier.

Je vous prie d'agréer, Madame / Monsieur le Maire mes salutations distinguées.